

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement

Moulin, le

24 AVR. 2000

Affaire suivie par Corinne Armingeat
Tél. 04.70.48.33.49

Comité de pilotage local du site Natura 2000 « Etangs de Sologne Bourbonnaise »

Réunion du 13 janvier 2000

Sous la présidence de M. Michel AUBOUIN, Secrétaire Général de la Préfecture, le comité de pilotage local du site Natura 2000 « Etangs de Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le jeudi 13 janvier 2000 à 15 heures 00.

Etaient présents :

- M. LESAGE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Mme DEGRANGE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- M. LIGNIE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- M. BAUDRY, représentant la Direction Régionale de l'Environnement
- M. MEUNIER, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Melle LANCELOT, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- M. POTIN, Conseiller Général de CHEVAGNES
- M. LABONNE, Maire de THIEL SUR ACOLIN
- M. GAUCHARD, Conseiller Municipal de CHAPEAU
- Mme ROY, Conseillère Municipal de CHAPEAU
- Mme DE TRACY, représentant le Maire de PARAY LE FRESIL
- M. BENOIT, représentant la Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A. de l'Allier
- M. CHARRIER, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier et le Président du Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Etang du Bourbonnais
- M. NEBOUT, représentant le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. SONNIER, représentant les Présidents du Syndicat Départemental de la Propriété Agricole et du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- Mme CHAMIGNON, représentant le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- M. SIBLOT, représentant le Président du Conservatoire des Sites de l'Allier
- Mme CHASSAGNE, Chef du bureau de l'Environnement – Préfecture de l'Allier
- Mme ARMINGEAT, bureau de l'Environnement – Préfecture de l'Allier

.../...

Etait excusé :

- M. DE BLAS, Conseiller Général de NEUILLY LE REAL

Après avoir remercié l'ensemble des participants, M. le Secrétaire Général ouvre la séance en précisant que la procédure d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « étangs de Sologne Bourbonnaise » est lancée et qu'il appartient au Comité de Pilotage de prendre connaissance du rapport intermédiaire réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Allier, opérateur pour ce site.

Mme DEGRANGE présente un état des lieux du site et une 1^{re} ébauche de la stratégie d'intervention.

L'état des lieux consistait à :

- 1.- identifier les acteurs et les pratiques de gestion :

Les rencontres avec les propriétaires ont permis de connaître les utilisateurs et de recenser les activités humaines et les problèmes rencontrés par les gestionnaires.

- 2.- prendre connaissance des espèces et des habitats :

A partir d'un travail bibliographique, des fiches ont été établies pour chaque espèce d'intérêt communautaire :

- la cistude
- le triton crête
- l'agrion de mercure
- la bouvière
- le flûteau nageant
- la marylée à quatre feuilles

- 3.- identifier les milieux et repérer les espèces et les habitats :

Ce travail a permis d'établir une cartographie du milieu naturel et des habitats d'espèces.

L'analyse des informations recueillies a permis de définir des objectifs de conservations et des prescriptions de gestion :

- 1.- conserver les étangs et les installations hydrauliques et poursuivre les activités humaines qui leur sont associées

Pour cela, il faut :

- ⇒ entretenir et remettre en état les digues, les berges et les installations hydrauliques
- ⇒ limiter les populations de rats
- ⇒ éviter l'assèchement estival, assurer un débit réservé
- ⇒ éviter l'envasement ou le comblement par des vidanges régulières et des chaulages si nécessaire
- ⇒ étudier les plans de drainage de façon à ne pas compromettre l'alimentation en eau
- ⇒ adapter le nettoyage des déversoirs et canaux d'alimentation (curage par tronçons sur plusieurs années)

.../...

2.- conserver voire améliorer la qualité de l'eau

Pour cela, il faut :

- ⇒ raisonner la fertilisation et apports de phytosanitaires sur les parcelles voisines
- ⇒ éviter les apports directs d'éléments fertilisants. S'ils sont nécessaires, les adapter aux résultats d'analyses d'eau
- ⇒ si chaulage, l'adapter au pH préalablement mesuré
- ⇒ maintenir si possible une zone « tamis intrant » de 5 à 10 m en bordure
- ⇒ maintenir ou rétablir des haies
- ⇒ éviter les espèces végétales non adaptées (peupliers, résineux)

3.- favoriser une végétation aquatique et semi-aquatique diversifiée (joncs, roseaux)

Pour cela, il faut :

- ⇒ aménager des berges en pentes douces
- ⇒ assurer l'ouverture du milieu quand la broussaille gagne, notamment en queue d'étang
- ⇒ éviter l'accès des bovins en tout point de l'étang par l'aménagement de points d'abreuvement
- ⇒ préserver les queues d'étang
- ⇒ contrôler les populations de rats

4.- préserver les sites de ponte de la cistude

Pour cela, il faut :

- ⇒ maintenir la valorisation agricole des parcelles voisines
- ⇒ éviter le travail du sol pendant les périodes de ponte et d'incubation
- ⇒ éviter la fauche pendant la période de ponte
- ⇒ favoriser une occupation par du pâturage avec un chargement adapté

5.- limiter la végétation invasive de type nénuphar

Pour cela, il faut :

- ⇒ des interventions mécaniques : fau cardage à des périodes adaptées du cycle biologique des espèces
- ⇒ des assecs prolongés en hiver pour profiter de l'action du gel

6.- maintenir des zones de végétation arbustive et arborée à proximité de l'étang

Pour cela, il faut :

- ⇒ maintenir voire replanter des haies
- ⇒ un entretien des haies au cycles biologiques des espèces (intervention entre octobre et mars)

7.- mettre en place un système d'information sur la Sologne Bourbonnaise et les espèces Natura 2000

Pour cela, il faut :

- ⇒ informer, diffuser des documents « grand public »

Sur la nécessité de maintenir dans le dispositif les 17 hectares des étangs de « Pommay », Mme DEGRANGE répond que 11 étangs ont été retenus au départ dans le périmètre du site des « étangs de Sologne Bourbonnaise » et que les étangs de « Pommay » ont une particularité très intéressante : un système d'étang en cordon, qui offre la possibilité d'intervenir d'amont en aval.

Pour répondre à la question de M. LESAGE, M. le Secrétaire Général précise que la mesure Natura 2000 doit s'articuler avec les contrats territoriaux d'exploitation.

M. BAUDRY ajoute qu'un arbitrage entre les deux ministères devrait intervenir pour prendre en compte les différents fonds de ces mesures de gestion.

M. MEUNIER souligne que la gestion des CITE et de Natura 2000 est confiée au même organisme : l'ADESEA.

Sur les difficultés d'accès à un étang faisant partie du projet de site des « étangs de Sologne Bourbonnaise », Mme DEGRANGE indique qu'elle a reçu la propriétaire de l'étang et que celle-ci ne souhaite pas participer à la démarche Natura 2000.

M. MEUNIER précise que le ministère saisi par la Direction Régionale de l'Environnement n'a pas encore répondu sur ce dossier.

M. SONNIER approuve la suggestion préconisant la disparition des peupliers autour des étangs en soulignant qu'une peupleraie, n'étant pas un milieu naturel, peut avoir un impact sur la flore et la faune.

M. NEBOUÏT suggère cependant de revoir l'argumentaire.

L'un des membres du comité de pilotage souhaite, pour mieux concilier préservation du milieu naturel et travaux agricoles, de mettre en place une concertation avec les exploitants agricoles.

M. LESAGE rappelle que les mesures de gestion seront définies en concertation avec tous les acteurs concernés par le site.

Mme DEGRANGE complète en précisant que les mesures de gestion ne seront pas applicables partout et que la concertation avec les agriculteurs, qui manifestent de l'inquiétude mais restent ouverts à la discussion, a commencé.

M. le Secrétaire Général s'interroge sur la pertinence d'une diffusion de documents « grand public » pour prévenir les prélèvements d'espèces protégées.

Après avoir décrit les premières pistes de réflexion sur les stratégies d'intervention, Mme DEGRANGE expose les différents groupes de travail thématiques qu'il convient de mettre en place pour définir les mesures de gestion à prévoir sur le site et leurs incidences financières :

- atelier : propriétaire
- atelier : pisciculture
- atelier : cultures céréalières
- atelier : élevage et surfaces fourragères
- atelier : chasse
- atelier : forêt

Mme DEGRANGE présente ensuite le calendrier prévisionnel :

- travail par atelier (propriétaire, pisciculture, chasse...) : de janvier à septembre 2000
- rédaction du document d'objectifs : de juillet à octobre 2000
- restitution au comité de pilotage : novembre 2000

.../...

- validation finale du document d'objectifs : novembre, décembre 2000

M. le Secrétaire Général lève la séance en remerciant l'ensemble des participants.

